

Un groupe de résistants autour de Besançon en 1943 : les groupes « Guy Mocquet » et « Marius Vallet »

Document n°1 : Dernière lettre d'Henri Fertet, Besançon, 26 septembre 1943

« Chers Parents,

Ma lettre va vous causer une grande peine, mais je vous ai vus si pleins de courage que, je n'en doute pas, vous voudrez encore le garder, ne serait-ce que par amour pour moi.

Vous ne pouvez savoir ce que moralement j'ai souffert dans ma cellule, ce que j'ai souffert de ne plus vous voir, de ne plus sentir peser sur moi votre tendre sollicitude que de loin. Pendant ces 87 jours de cellule, votre amour m'a manqué plus que vos colis, et souvent je vous ai demandé de me pardonner le mal que je vous ai fait, tout le mal que je vous ai fait.

Vous ne pouvez vous douter de ce que je vous aime aujourd'hui car, avant, je vous aimais plutôt par routine, mais maintenant je comprends tout ce que vous avez fait pour moi et je crois être arrivé à l'amour filial véritable, au vrai amour filial. Peut-être après la guerre, un camarade vous parlera-t-il de moi, de cet amour que je lui ai communiqué. J'espère qu'il ne faillira pas à cette mission sacrée. Remerciez toutes les personnes qui se sont intéressées à moi, et particulièrement nos plus proches parents et amis ; dites-leur ma confiance en la France éternelle. Embrassez très fort mes grands parents, mes oncles tantes et cousins, Henriette. Donnez une bonne poignée de main chez M. Duvernet ; dites un petit mot à chacun. Dites à M. le Curé que je pense aussi particulièrement à lui et aux siens. Je remercie Monseigneur du grand honneur qu'il m'a fait, honneur dont, je crois, je me suis montré digne. Je salue aussi en tombant, mes camarades de lycée. A ce propos, Hennemann me doit un paquet de cigarettes, Jacquin mon livre sur les hommes préhistoriques. Rendez « Le Comte de Monte-Cristo » à Emourgeon, 3 chemin Français, derrière la gare. Donnez à Maurice André, de la Maltournée, 40 grammes de tabac que je lui dois. Je lègue ma petite bibliothèque à Pierre, mes livres de classe à mon petit papa, mes collections à ma chère petite maman, mais qu'elle se méfie de la hache préhistorique et du fourreau d'épée gaulois. Je meurs pour ma Patrie. Je veux une France libre et des Français heureux. Non pas une France orgueilleuse, première nation du monde, mais une France travailleuse, laborieuse et honnête. Que les Français soient heureux, voilà l'essentiel. Dans la vie, il faut savoir cueillir le bonheur. Pour moi, ne vous faites pas de soucis. Je garde mon courage et ma belle humeur jusqu'au bout, et je chanterai « Sambre et Meuse » parce que c'est toi, ma chère petite maman, qui me l'as apprise. Avec Pierre, soyez sévères et tendres. Vérifiez son travail et forcez-le à travailler. N'admettez pas de négligence. Il doit se montrer digne de moi. Sur trois enfants, il en reste un. Il doit réussir.

Les soldats viennent me chercher. Je hâte le pas. Mon écriture est peut-être tremblée ; mais c'est parce que j'ai un petit crayon. Je n'ai pas peur de la mort ; j'ai la conscience tellement tranquille.

Papa, je t'en supplie, prie. Songe que, si je meurs, c'est pour mon bien. Quelle mort sera plus honorable pour moi que celle-là ? Je meurs volontairement pour ma Patrie. Nous nous retrouverons tous les quatre, bientôt au Ciel.

« Qu'est-ce que cent ans ? »

Maman, rappelle-toi :

« Et ces vengeurs auront de nouveaux défenseurs
qui, après leur mort, auront des successeurs. »

Adieu, la mort m'appelle. Je ne veux ni bandeau, ni être attaché. Je vous embrasse tous. C'est dur quand même de mourir.

Mille baisers. Vive la France.

Un condamné à mort de 16 ans

H. Fertet

Excusez les fautes d'orthographe, pas le temps de relire.

Expéditeur : Henri Fertet

Au Ciel, près de Dieu. »

Document n°2 : Jugement du Tribunal militaire allemand de Besançon, 15 septembre 1943

Tribunal de la Feldkommandantur 560
St. L. Nr. 233/43.

Brouillon - traduction
Jugement du Tribunal de Guerre.

Au nom du peuple allemand

En la procédure contre

- 1) le Français PAQUERIAUD Paul, né le 12 Mars 1918, à MEGOIN,
- 2) le Suisse MONTAVON André, né le 26 Octobre 1919, à GÉROUV,
- 3) le Français SIMON Marcel, né le 4 Février 1920, à LARNOD,
- 4) l'Espagnol ROBLEDO Balthasar, né le 12 Septembre 1908 à CEBILLO (Espagne)
- 5) le Français COMBAGNON Jean, Auguste, né le 22 décembre 1922, à CHOUZELIOT,
- 6) le Français PERRET Henri, né le 27 Octobre 1926, à BELONCOURE,
- 7) le Français REDDET Marcel, né le 17 Mars 1926, à LARNOD,
- 8) le Français ROTHAMER Georges, né le 16 Mars 1919 à BELFORT,
- 9) le Français RETROUVEY Gaston, né le 20 Novembre 1924, à BELFORT,
- 10) le Français PAILLARD René, né le 19 Avril 1925, à AVERNEY,
- 11) le Français DUPUIS Roger, né le 10 Juillet 1925, à LARNOD,
- 12) le Français MICHELOT Jacques, né le 2 Juillet 1925, à BELFORT,
- 13) le Français PUGET Marcellin, né le 6 Février 1914, à BELFORT,
- 14) le Français PUGET Roger, né le 23 Janvier 1921, à BELFORT,
- 15) le Français GRAFFIN Jean, né le 8 Mai 1922, à MARCY,
- 16) l'Espagnol LAREQUI Paul, né le 20 Décembre 1925, à MOULINS,
- 17) le Français GLADOUX Philippe, né le 19 Janvier 1925, à BESANCON
- 18) le Français ROUSSEY René, né le 17 Août 1917 à ST-VIT,
- 19) le Français TOURRAIN Georges, né le 25 Juillet 1925, à LARNOD,
- 20) le Français LHOMME Paul, né le 15 novembre 1925, à PUGET,
- 21) le Français BECHE André, né le 21 Octobre 1913, à MANSERY,
- 22) l'Espagnol TRABADO Saturnino, né le 18 Août 1911, à VILLADRENE,
- 23) le Français AYMONVILLE Raymond, né le 7 Janvier 1923, à LARNOD.

pour délit de francs-tireurs

réuni le 15 Septembre 1943, à BESANCON, le Tribunal de Guerre de la Feldkommandantur 560 composé comme suit :

Juges :

- 1) Conseiller au Tribunal de guerre HUNNER, Président
- 2) Commandant Dr. JUTHELI, Feldkommandantur 560
- 3) l'adjudant-Chef STORHMANN, II / Stch. Rgt. 95,

Partie civile :

Conseiller au tribunal de guerre Dr. WINTER,

Greffier :

Adjudant KOEHLER, selon 22/2 MS t GO,

a prononcé le 16 Septembre 1943 la sentence suivante :

Sont condamnés pour délit de francs-tireurs :

les accusés PAQUERIAUD, MONTAVON, SIMON, ROBLEDO, COMBAGNON, FERTET, REDDET, ROTHAMER, RETROUVEY, PAILLARD, PUGET Marcellin, PUGET Roger, GRAFFIN, GLADOUX, ROUSSEY, TRABADO et AYMONVILLE

à la peine de mort

l'accusé DUPUY à 10 (dix ans)
les accusés MICHELOT et LAREQUI chacun à 8 (huit ans)
les accusés TOURRAIN et LHOMME chacun à 3 (trois ans de prison)

l'accusé BECHE est condamné pour avoir prêté concours à l'exécution du délit de francs-tireurs à 15 (quinze ans de travaux forcés).

Les armes ainsi que les autres pièces à conviction sont confisquées.

M O R I F S .

Les prévenus qui se trouvent, ROBLEDO depuis le 16-4, COMBAGNON depuis le 18-4, PAQUERIAUD et MONTAVON depuis le 10-6, REDDET depuis le 1-7, BECHE depuis le 5-7, GRAFFIN et LHOMME depuis le 6-7, TRABADO depuis le 18-8, AYMONVILLE depuis le 14-9 et les autres depuis le 2-7 1943 en détention préventive, sont accusés d'avoir, de l'Automne 1942 à Juillet 1943, à BESANCON, et environs, porté ou détenu des armes ou autres moyens de combats, sans être, comme des membres de la puissance armée, reconnaisables aux insignes extérieurs prescrits par le droit international - dans l'intention de les utiliser au détriment de la Wehrmacht et d'avoir entrepris des actions, qui selon l'usage de la guerre ne doivent être exécutées que par des Membres d'une puissance armée portant des uniformes militaires.

Délits punis par le § 3 du code pénal spécial de guerre du 17-8-1926, § 47 RS GE, §§ 1, 2, 3 des lois des tribunaux de jeunesse, § 1 de l'ordonnance de protection contre les grands criminels mineurs du 4-10-1939.

Le débat principal qui a eu lieu sur la base des déclarations des accusés ainsi que des rapports des experts et des écrits relatifs audit débat a donné le résultat suivant.

Depuis Octobre 1942, l'organisation de résistance F.I.P. (Francs-tireurs-Partisans) qui se trouve sous une direction communiste, a créé, dans le Département du DOUBS, différents groupes de terroristes, qui avaient comme mission d'exécuter des actes de sabotage contre les voies de communication et les installations économiques, des voies d'armes, de munitions et de tickets d'alimentation; attaquer des membres de la Wehrmacht et des installations des troupes d'occupation ainsi que des Français adeptes de la collaboration. Conformément aux directives du Comité Central du Front National, l'organisation F.I.P. comprenait trois services.

R M (Régional Militaire)
CPR (Chef Politique Régional)
T R (Technique Régional)

Elle appartenait à l'interrégion N° 21 qui englobe les départements du Jura, Doubs, Haute-Saône, Vosges et du Territoire de Belfort. Le Chef des services RM et CPR était un certain "Philippe" qui n'a pu être arrêté jusqu'à présent et dont l'état civil n'a pu être défini.

A l'aide de 2 obus (calibre 105 mm) et d'un obus (calibre 90 mm) 3 battants de portes d'écluse ont sauté. Ce fait la navigation a dû être interrompue pendant environ 7 semaines.

2) Attentat aux explosifs contre la demeure du cultivateur français LAISNE à Byens, le 21.10.42.

Par l'explosion d'un obus (90 mm) la grande fenêtre a été détruite et l'ameublement de la chambre attenant endommagé.

3) Incendie d'une grange à LESLE (canton de Quingey) le 14.2.43, avec utilisation d'essence.

3000 kg. de paille et de foin, destinés aux troupes d'occupation, et en outre du blé destiné aux français, ont été brûlés.

4) Attentat aux explosifs contre l'écluse n° 53 près de Couille (Beurre) le 5.3.43. Par l'explosion de 2 obus, un battant de porte de l'écluse a été endommagé, peu de dégâts.

5) Attentat aux explosifs contre l'écluse près d'Aveney, le 18.3.43. Une drague flottante ainsi que 2 grues sablières ont été coulées, par 2 torpilles à mallettes et 2 obus.

6) Attentat aux explosifs contre la grue flottante amarrée pour mettre à flot le dragueur coulé, près d'Aveney, le 22.3.43. La grue a été coulée à l'aide de 2 obus et la navigation interrompue pour un temps assez long.

7) Attentat aux explosifs contre la voie ferrée Dôle-Besançon, près de Dennerrie, le 22.3.43.

Les rails sautèrent à deux endroits à l'aide de 4 obus (calibre 75 mm.) et le trafic fut interrompu pendant un temps.

8) Tentative d'attentat aux explosifs contre le fort de Montfaucon, le 22.3.43. But: Vols d'explosifs qui se trouvaient dans une casemate. L'attentat ne fut pas exécuté parce que les deux sentinelles se trouvaient ensemble.

9) Vol par effraction de tickets d'alimentation dans la Mairie de Beurre, le 26.3.43.

800 feuilles de tickets furent volées.

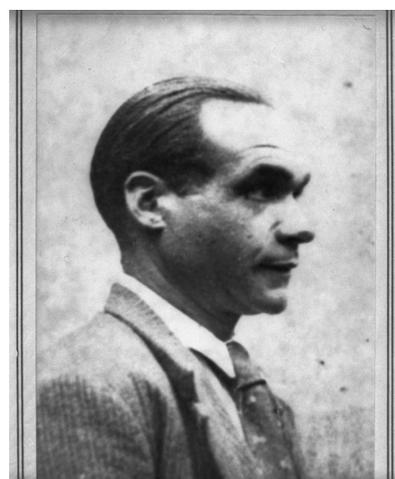
10) Le 5.4.43, expédition vers l'écluse de Thoraise aux fins de renseignement

Documents n°3 : Portraits et biographies de Marcel Simon et de Saturnino Trabado



Marcel Simon (né en 1920) : originaire de Larnod (Doubs), Marcel Simon est un jeune cultivateur, animateur de la section locale de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC). Refusant la défaite, il récupère des armes en 1940, puis forme un groupe de résistant indépendant. Ce dernier, mis en relation avec le délégué du Front National « Philippe », se rattache finalement aux FTPF en mars 1943 et prend le nom de groupe « Guy Mocquet ». Marcel Simon, sous le pseudonyme de « Joseph », en est le chef. Il organise pas moins de quatorze attentats et sabotages dans les environs de Besançon. Arrêté à Larnod le 2 juillet 1943, interné à la prison de la Butte, condamné à mort par le Tribunal militaire allemand, il demande à être le seul exécuté. Il est fusillé avec quinze autres membres des groupes « Guy Mocquet » et « Marius Vallet » le 26 septembre 1943.

Saturnino Trabado (né le 28 août 1911 à Villadeite dans la province espagnole de Lugo) : membre de l'armée républicaine espagnole en 1937, Saturnino Trabado est un réfugié de la guerre civile espagnole. Il s'installe en France en 1939, et est employé comme carrier dans la société Carmille à Larnod. Il y rencontre Balthazar Robledo et rejoint le groupe « Marius Vallet » en novembre ou décembre 1942. Arrêté à Dole (Jura) en août 1943, interné à la prison de la Butte, condamné à mort, il est exécuté le 26 septembre 1943.



Document n°4 : Photographie des tombes fleuries au cimetière de Saint-Claude de Besançon



Document n°5 : Courrier du délégué départemental du ministère de l'Information de Vichy le 8 octobre 1943, avant de démissionner de son poste

« La sentence rendue par les tribunaux allemands contre ces jeunes gens a provoqué partout un sentiment d'horreur et on a tendance à les considérer comme des martyrs, malgré les nombreux crimes commis par eux contre des Français. Leurs tombes disparaissent sous des montagnes de fleurs ».

Questions

Document n°1 :

- 1) De quelles valeurs le jeune résistant Henri Fertet parle-t-il dans sa dernière lettre (citer au moins trois valeurs) ?
- 2) Que dit-il des conditions de son emprisonnement à la Butte ?

Document n°2 :

- 1) Qui jugent les résistants ?
- 2) Combien de résistants sont jugés par ce tribunal ? À quels groupes appartiennent-ils ?
- 3) Quelles sont les différentes actions de résistance répertoriées par le jugement ?
- 4) Quelles sont les différentes peines prévues par ce jugement ?

Document n°3 :

- 1) D'après les deux biographies présentées, pourquoi peut-on dire que la Résistance rassemblait des personnes de toutes origines ?
- 2) Quel était le rôle de Marcel Simon dans son groupe de résistance ?
- 3) À quel groupe appartenait Saturnino Trabado ? Quelles valeurs a-t-il défendues avant et pendant la Seconde Guerre mondiale ?

Documents n°4 et 5

- 1) Quelle est la réaction de la population bisontine après l'exécution des résistants à la citadelle le 26 septembre 1943 ?
- 2) Comment la Résistance est-elle perçue alors par la population ?

Bilan

Dans un texte rédigé et construit, et en vous appuyant sur l'exemple des groupes « Marius Vallet » et « Guy Mocquet », expliquez les raisons, les valeurs, les actions et les risques encourus par les résistants.